

Nouvelles des aires protégées d'Afrique

#128, mars 2019 — www.papaco.org/fr



Edito

Geoffroy MAUVAIS
Coordinateur du Papaco

Conservation importée

Fin 2018, la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN nous a apporté son habituel lot de bonnes et de moins bonnes nouvelles (malheureusement plus nombreuses). Parmi les bonnes nouvelles, on constate l'amélioration du statut de conservation de différentes espèces comme l'Ibis chauve (*Geronticus eremita*), essentiellement présent au Maroc et du Pigeon rose (*Nesoenas mayeri*), qui vit exclusivement à Maurice. Loin d'être sauvées (on ne compte que quelques centaines d'individus matures pour chacune), elles sont cependant toutes deux en nette amélioration.

Dans les deux cas, le succès tient à des initiatives de conservation conduites localement par les acteurs locaux, avec si besoin des supports techniques et financiers externes. Et il ne s'agit pas de mesurètes puisqu'elles s'accompagnent de suivis rapprochés ou au long cours, de translocations et de création de nouvelles populations de ces oiseaux, toutes opérations relativement techniques nécessitant rigueur et engagement de long terme.

Cela montre que les compétences existent et que les réponses adaptées peuvent émerger sur place pour peu qu'on leur en laisse la chance et, le cas échéant, qu'on les aide à s'épanouir. Et nul doute que ces réponses sauront s'adapter aux inévitables changements futurs qui mettront toujours plus en péril ces espèces, justement parce qu'elles sont pilotées par des acteurs locaux mieux à même de détecter, comprendre et parfois traiter ces pressions.

Cela contredit la vague actuelle de « conservation importée », mode croissante du « modèle à saisir » qui voudrait nous faire croire qu'il faut aller chercher ailleurs ce qu'on peut inventer ici.

Pour apprendre, on doit se tromper et recommencer, puis recommencer encore pour avancer. Personne ne peut le faire à notre place et si quelqu'un le fait, alors on n'apprend rien. On ne devient pas musicien en regardant les autres jouer, il faut faire ses gammes et travailler, jour après jour, peu importe les fausses notes. On n'apprend pas à conduire dans le siège du passager, il faut se voir confier le volant.

Il en est de même pour la conservation. En Afrique, il semble acquis que des « modèles » venus du nord (où ils ont largement échoué), ou du sud (où ils reposent sur une conception simpliste de la conservation basée sur des clôtures et des armes), doivent s'imposer. Ce n'est pas qu'on ait fait la démonstration de leur supériorité d'ailleurs, mais ils s'installent en réponse à la vacuité des systèmes en place. La nature a horreur du vide comme on dit.

Et comme ils apportent une réponse rapide à une situation mal évaluée, ils finissent par avoir la préférence des donateurs avides de résultats de court terme puisqu'ils ne sont jamais jugés au-delà.

Importer la conservation c'est différer dans le temps l'émancipation des compétences locales et l'émergence des stratégies adaptées au contexte et à la culture. Pour sauver l'Ibis chauve ou le Pigeon rose, ou plus largement la nature, il faut prendre le temps de le faire proprement, par et avec ceux et celles qui en ont un intérêt réel et légitime. Il n'y a pas de modèle qui tienne, il n'y a que des hommes et des femmes qui feront ou ne feront pas ce qu'il faut, à leur façon. Mais auxquels il faut absolument et le plus vite possible donner la pleine responsabilité de ces choix.

Nos formations

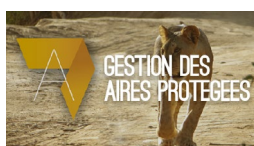
MOOC du PAPACO

LA SESSION EST OUVERTE !

>> Inscriptions : mooc-conservation.org <<

Inscrivez-vous pour participer à la nouvelle session. En plus des MOOC habituels, vous aurez aussi l'occasion de participer au tout nouveau MOOC sur la valorisation des ressources des aires protégées (MOOC-VAL).

Suivez notre [page Facebook](#) pour recevoir les toutes dernières informations liées à nos formations en ligne. Si vous rencontrez des problèmes à l'inscription, n'hésitez pas à nous contacter sur Facebook ou en envoyant un mail à moocs@papaco.org.



Master Gestion des aires protégées

Vous aviez jusqu'au 24 février pour vous inscrire au Master Gestion des aires protégées de l'Université Senghor et du Papaco. Les inscriptions sont fermées, et la phase de sélection va commencer. Merci à tous ceux ayant déposé une candidature, on croise les doigts pour vous !

Find PAPACO on:

[@Papaco_IUCN](#)

[facebook /IUCNpapaco](#)

[Linkedin](#)

A lire également : la [lettre du programme aires protégées de l'IUCN \(GPAP\)](#).



MOOC Développement durable

Le MOOC Développement Durable de l'université Senghor et de l'IFDD fait partie de notre panier de MOOC à réussir pour obtenir le Certificat en Ligne sur la gestion des aires protégées qui sera mis en place en 2019.

Session en cours :
4 février au 31 mars 2019

>> Inscriptions : [ici](#) <<

#UNIVERSITÉSENGHOR
université internationale de langue française
au service du développement africain



DU gestion des aires protégées

La quinzième promotion de notre DU a commencé, la formation se termine le 13 avril. En image, les 20 étudiants venus de 7 pays différents.



#UNIVERSITÉSENGHOR
université internationale de langue française
au service du développement africain

En plus de la page du PAPACO, rejoignez les 6 000 membres du [groupe Facebook](#) dédié au MOOC.

Retrouvez tous les liens et autres infos utiles sur papaco.org/fr.

Dossier du mois

Reconfigurer les aires protégées en Afrique à la lueur des changements...

Cette NAPA présente quelques extraits d'une étude réalisée à la demande du Papaco (étude réalisée par Bertrand Chardonnet, consultant en AP et faune sauvage, décembre 2018) et qui analyse la configuration des aires protégées de façon à identifier les points qui leur permettront de mieux faire face aux nombreux défis qu'elles rencontrent, dont la NAPA se fait régulièrement l'écho, et de pérenniser leur avenir. Les principales recommandations concernent l'amélioration de leur taille et de leurs limites, de façon à mieux préserver les espèces, mais aussi leurs fonctions et leurs équilibres. Dans cette NAPA, nous revenons sur ces aspects tandis que dans la prochaine, nous envisagerons spécifiquement certaines options de création, d'extension ou de renforcement des AP, comme par exemple la création des conservancies communautaires ou encore l'évolution des zones de chasse proches.

Un risque majeur est le manque de volonté politique des Etats pour la conservation et également sa volonté défaillante d'exercer ses activités régaliennes : sécurité, Etat de Droit, législation adaptée et contrôle de son application. Le fonctionnement des AP ne peut être optimal que dans le contexte de l'Etat de Droit et de la bonne gouvernance. Cette volonté doit s'étendre au contrôle du respect du rôle et des droits de chacune des parties prenantes, sans que chacune n'empiète sur ceux de ses voisines.

Loin d'isoler l'aire protégée par une gestion individuelle ou par une séparation géographique comme les clôtures, il est préconisé de coordonner l'action de toutes les parties prenantes et la planification de leurs actions dans un ensemble dépassant l'aire protégée (et non se repliant sur elle-même) afin qu'elle puisse affronter les défis futurs.

Introduction

L'Afrique comptera environ 2 milliards d'habitants en 2050. Les besoins de la population ne cessent de croître, la fragmentation des milieux s'accélère, les espaces « naturels » se raréfient. Dans ce contexte, les pressions sur les aires protégées (AP) augmentent rapidement et leurs capacités à conserver la biodiversité à long terme sont de plus en plus incertaines.

Les résultats des aires protégées en termes de conservation sont très inégaux en Afrique, en général faibles, et les études menées sur la biodiversité ces dernières années montrent un déclin prononcé de celle-ci, partout et y compris dans les aires protégées.

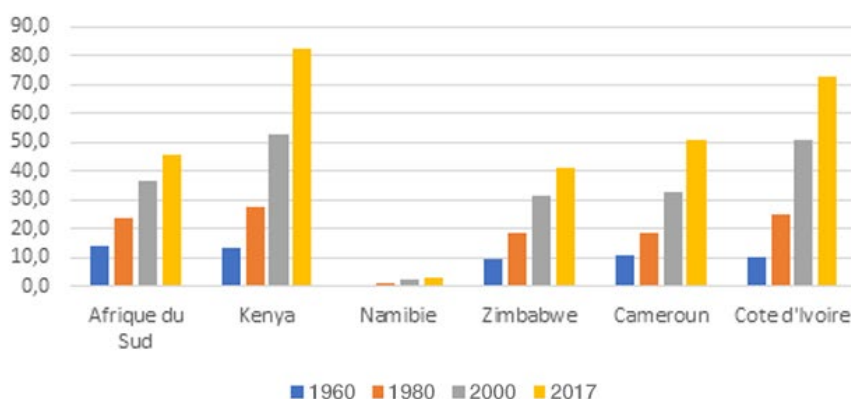
Cette étude vise à s'interroger sur l'adéquation des systèmes d'aires protégées d'Afrique aux enjeux actuels et futurs. L'objectif est d'apporter un éclairage global afin de servir de support à la réflexion, notamment en direction des décideurs et gestionnaires des réseaux et des aires protégées.

1. Où se situent les problèmes ?

Plus de 7 000 AP sont reconnues en Afrique, auxquelles il faut ajouter des aires contribuant à la conservation et principalement gérées à des fins économiques comme des zones de chasse, des forêts classées, des zones de gestion des ressources naturelles, etc. Le devenir d'une aire protégée est largement dépendant :

- Du contexte politique : les conflits bien sûr, mais également la volonté politique de conservation de la nature.
- De sa conception : une aire trop petite ou trop grande, mal localisée (trop près des centres de pression), d'une catégorie de gestion peu appropriée, avec une mauvaise gouvernance ou des textes législatifs non adaptés aura du mal à répondre aux attentes.

Évolution de la densité humaine (h/km^2) de 1960 à 2017



Evolution de la densité humaine dans cinq pays d'Afrique de 1960 à 2017

- De son mode de gestion : il découle de sa conception mais spécifiquement certaines espèces demandent une nature moins perturbée pour leur bonne conservation. Le mode de gestion est directement lié à la catégorie de gestion pour une aire protégée, ou par son mode d'utilisation pour une aire contribuant à la conservation. La protection la plus complète (conditions plus naturelles) est assurée par les catégories de gestion les plus basses (I à III).
- De la réalité de sa gestion : il ne sert à rien de créer des AP adéquates si elles sont mal gérées. L'évaluation de l'efficacité de gestion est l'outil qui permet d'évaluer et de suivre l'évolution de la gestion des AP¹. Il reste souvent beaucoup à faire pour que les AP soient bien gérées ; la qualité des AP est pourtant un facteur plus important que la quantité d'AP².
- Des pressions qu'elle rencontre : les pressions ayant pour origine l'homme, elles augmentent en même temps que la pression démographique selon une croissance géométrique. Cela explique que les AP soient plus difficiles à gérer aujourd'hui qu'il y a quelques décennies et que des solutions qui marchent avec une densité humaine en périphérie de 2 h/km^2 ne marcheront probablement pas avec 30 ou 50 h/km^2 . Cela explique que certains outils de conservation d'hier ne marchent plus aujourd'hui, et marcheront encore moins demain, comme nous le verrons plus loin. La figure suivante présente l'évolution de la densité humaine au km^2 de 1960 à 2017 dans cinq pays africains. Ainsi, une solution adéquate au Kenya sera susceptible de marcher aujourd'hui et demain dans des pays tendant vers les mêmes valeurs démographiques. A l'opposé, des solutions qui marchent en Namibie ne marcheront sans doute pas dans des pays avec une densité humaine bien supérieure. Cela explique pourquoi des AP conçues il y a des décennies font souvent face à des difficultés de nos jours, si leur gestion et leur configuration n'ont pas été progressivement adaptées pour faire face aux pressions d'aujourd'hui.

¹ Hockings, M., Stolton, S., Leverington, F., Dudley, N. et Courrau, J. (2008). Évaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées 2ème édition. Gland, Suisse : UICN. xiii + 105pp. <http://papaco.org/fr/wp-content/uploads/2015/09/management-effectiveness-assessment-Fr.pdf>

² Achim Steiner: Are protected areas failing us? New Scientist, 18 October 2003. <https://www.newscientist.com/article/mg18024172-900-are-protected-areas-failing-us/>

- Des budgets dont elle dispose : la croissance des pressions engendrée par l'augmentation de la population autour de l'AP, augmentée de phénomènes globaux comme le changement climatique, ou par l'insécurité, conduit à une augmentation importante des coûts pour les contrecarrer. Dans les années 90 et au début des années 2000, on estimait souvent le coût de gestion d'une AP de savane à environ 2 USD³/ha/an⁴. Les publications des années 2015-2018 indiquent pour les mêmes AP des sommes généralement de 7 à 8 USD/ha/an^{5,6}, et selon les problèmes à résoudre (par exemple pour les lions, comme déjà mentionné) des sommes d'environ 20 USD/ha/an⁷. Il est important de noter que le coût de gestion d'une AP clôturée est bien plus important que celui d'une AP non-clôturée, 7 fois plus selon une publication récente⁸.

En conclusion, la croissance démographique entraîne une augmentation des pressions (directes ou indirectes) qui entraîne à son tour une augmentation induite des coûts de gestion. Les solutions de conservation efficaces il y a quelques décennies peuvent ne plus fonctionner aujourd'hui. Les budgets nécessaires à la bonne conservation aujourd'hui sont bien plus importants que ceux d'hier. De nombreuses aires protégées souffrent donc d'appliquer des solutions du passé avec des budgets bien trop faibles. Il n'est donc pas étonnant qu'elles ne parviennent pas aux résultats de conservation attendus. Il est donc important de voir quelles solutions, techniques et budgétaires, peuvent être apportées pour améliorer leurs résultats de conservation.

3 USD = Dollar des Etats Unis d'Amérique

4 IUCN Papaco. La grande chasse en Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ? ISBN : 978-2-8317-1204-8. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2009-074.pdf>

5 P.A. Lindsey et al. Life after Cecil: channelling global outrage into funding for conservation in Africa. Conservation Letters, July/August 2016, 9(4), 296–301 <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/conl.12224>

6 M.Baghai et al. Models for the collaborative management of Africa's. Biological Conservation, 2017. <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S0006320717314106>

7 C. Packer et al. Conserving large carnivores: dollars and fence. Ecol Lett. 2013 May;16(5):635-41. doi: 10.1111/ele.12091.

8 S.Creel et al. Conserving large populations of lions- The argument for fences has holes. Conservation letters 2013. doi 10.1111/ele.12145

2. Comment repenser la configuration des AP pour anticiper l'avenir ?

Dans cette étude, nous n'abordons pas certains des points évoqués ci-avant qui impactent largement le devenir des AP, car ils sont développés par ailleurs (voir les autres études du Papaco) : la réalité de la gestion, le financement, la volonté politique ou la gouvernance... Nous considérons ici seulement les points relatifs à la configuration d'une AP.

Surface

Pour mieux protéger les équilibres fonctionnels, permettre de passer le seuil de viabilité des populations pour de plus nombreuses espèces, diminuer l'intensité des conflits homme-faune et mieux prendre en compte les problèmes dus aux changements climatiques, il était souhaitable d'augmenter la taille de certaines AP. Une double question se pose alors : jusqu'à quelle surface faut-il l'augmenter ? Où va-t-on trouver l'espace nécessaire ?

Quelle est la surface idéale ?

La réponse sera évidemment très variable selon l'écosystème, les habitats et les espèces à protéger, mais aussi le niveau actuel des populations qu'il n'est pas si facile de faire croître compte-tenu de l'augmentation des pressions. Ainsi pour parvenir à une population de 200 lions, il faut disposer d'un nombre de proies (ongulés principalement) suffisant. Cela explique qu'en de nombreux endroits, la densité de lions ne dépasse pas 2 lions/100 km² alors que théoriquement on pourrait en avoir 5 ou 10/100 km². Dans ces différents cas de figure, il faudrait respectivement, pour protéger une population minimale de 200 lions, 10 000 km² (= 1 million d'hectares), 4000 km² ou 2000 km² (=200 000 ha). De manière similaire, il faut des surfaces importantes pour des espèces qui se déplacent beaucoup, comme le lycaon (population totale pour toute l'Afrique : 3 500 individus) ou le Guépard (population totale pour toute l'Afrique inférieure à 8 000 individus) et les AP de petites surfaces ne parviennent pas à bien conserver ces deux espèces. Pour l'éléphant de forêt, dont les densités sont faibles, il est considéré

qu'il faut au moins 5 000 km² pour une action de conservation à long terme.

L'on voit donc qu'il n'y a pas de réponse standard, ni pour chaque espèce. Toutefois nous avons vu plus haut que le coût de la gestion d'une AP est, aujourd'hui et en savane, d'environ 7 à 8 USD/ha/an. Prétendre protéger une AP sans disposer de ce budget revient à prétendre faire avancer une voiture sans carburant. Prétendre également qu'un mode de gestion d'AP ne marche pas alors qu'il n'a pas disposé de ce budget est tout aussi erroné. La question est donc, pour une AP de 5 000 km², ce qui reste une taille moyenne souhaitable : dispose-t-on d'un budget annuel de 4 millions USD/année ? Si on ne l'a pas, il faut s'attendre à voir certaines populations disparaître au sein d'un habitat conservé, comme cela a été le cas, par exemple au Nord Cameroun pour le Rhinocéros noir, le Guépard et le Lycaon⁹, ou bien pour le Lion aux parcs nationaux de Mole (Ghana) et Comoé (Côte d'Ivoire)¹⁰. Ces espèces demandent un budget suffisant pour répondre aux pressions.

Il faut garder à l'esprit l'adage « qui trop embrasse mal étreint », et comme nous l'avons vu plus haut, il faut privilégier la qualité des AP sur leur quantité. Le financement est donc à la base de la gestion des AP. Aussi, si 5000 km² sont hors d'atteinte financièrement, il serait probablement sage de restreindre la taille de la zone de conservation à 3000 km² qui semble être un bon compromis entre l'effet de conservation et le coût de conservation. Et organiser les 2000 km² concédés pour qu'ils contribuent aussi à la conservation de manière moins exclusive. Et donc moins coûteuse.

Où trouver l'espace pour augmenter la taille des AP ?

Ce point est également essentiel car il suffit de regarder une carte de la densité humaine en Afrique pour voir que toutes les zones disposant de ressources en eau de surface (indispensable à la quasi-totalité des espèces de mammifères) sont occupées par l'homme. Même dans les zones arides, les zones proches de l'eau (cuvettes, bas-fonds, etc.) sont déjà occupées. Aujourd'hui, il n'est plus envisageable d'expulser des habitants déjà installés comme cela a été fait dans le passé. Toute extension doit donc être réalisée d'une manière volontaire avec les propriétaires ou ayants-droits du sol. Dans de nombreux pays d'Afrique et compte-tenu du système foncier, il s'agit souvent des communautés locales. Il semble difficile de demander aux communautés locales de céder leur terroir à l'Etat qui serait propriétaire de l'AP. Une communauté est plutôt disposée à gérer pour elle-même son terroir, souvent en y réservant un espace à la gestion des ressources naturelles. Cela correspond dans certains pays à un « *conservancy* », comme nous le verrons plus loin. Parfois, comme dans le cas de la création du Parc National de Sena Oura au Tchad, ce sont les communautés qui sont à l'initiative du classement car la catégorie II a été jugée par eux la plus apte à préserver l'habitat de l'avancée du front agro-pastoral, et les communautés ont dans ce cas négocié un certain nombre de droits d'usages restreints et réglementés¹¹.

Une autre voie porteuse de nos jours est de reclasser des terres qui appartiennent à l'Etat, en en modifiant le mode de gestion et parfois le statut ou la catégorie. Un exemple récent est, au Botswana, celui du classement de la zone de chasse NG42 en Parc National, accroissant la surface du PN de Chobe jusqu'à celui de Nxai Pan, et constituant ainsi un corridor protégé tout au long de la migration des zèbres et gnous¹².

9 D. Brugière et al. Large-scale extinction of large carnivores (lion *Panthera leo*, cheetah *Acinonyx jubatus* and wild dog *Lycaon pictus*) in protected areas of West and Central Africa. 2015. *Tropical Conservation Science* Vol.8 (2): 513-527, 2015 <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/194008291500800215>

10 Ph.Henschell et al. The Lion in West Africa Is Critically Endangered. *PLoS ONE* 9(1): e83500. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0083500> <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0083500>

11 http://pfb-cbfp.org/docs/rapports_act/CCRKinshasa_2010/10_SE-NAOURA.pdf

12 R. Naidoo et al. A newly discovered wildlife migration in Namibia and Botswana is the longest in Africa. *Oryx*, 2016, 50(1), 138–146 https://www.cambridge.org/core/services/aop-cambridge-core/content/view/2E54A55B5EB63E70E4FE918CDD904704/S0030605314000222a.pdf/newly_discovered_wildlife_migration_in_namibia_and_botswana_is_the_longest_in_africa.pdf

Ndlr : ces aspects seront abordés plus en détail dans la prochaine NAPA.

Quels critères de sélection utiliser pour augmenter la surface des AP ?

L'augmentation de surface vise principalement à mieux prendre en compte les particularités écologiques des différentes espèces à protéger. Cela peut comprendre :

- Préserver en totalité les points de concentration des espèces animales et les habitats sensibles. Il s'agit le plus souvent des cours d'eau, qui constituent un point de passage quasi-indispensable, surtout en saison sèche, et qui au-delà de l'abreuvement apportent de la nourriture (bas-fonds, pâturages herbacés pérennes, pâturage aérien pour les brouteurs), ombre, protection, etc. Nous avons vu que souvent les cours d'eau, des limites naturelles, ont été utilisés pour démarquer les AP, en particulier dans l'approche initiale des « réserves de gibier ». Le cours d'eau se trouve donc à moitié protégé dès lors que l'activité chasse n'est pas durable. Protéger seulement la moitié d'un écosystème est un pari très risqué pour l'avenir car les pressions s'exercent directement au cœur des zones de biodiversité les plus importantes. Une action prioritaire est donc de classer dès que possible les deux rives des rivières en AP, si possible avec la même catégorie de gestion ou au moins avec le même type d'usage. Cela permettra à l'écosystème de fonctionner dans les meilleures conditions, éloignera le centre vulnérable de l'AP des zones de pression et protégera mieux les domaines vitaux des espèces animales. En même temps, en éloignant des limites de l'AP la zone de concentration des espèces à l'origine de conflits hommes-faune, on réduira ces conflits. Cette mesure concerne de très nombreuses AP en Afrique, en particulier là où existent (ou existaient) des zones de grande chasse périphériques.

- Préserver en totalité les espaces vitaux des espèces principales. La majorité des espèces animales dispose d'un espace vital qu'elle utilise au cours de l'année. Du fait de la grande disparité entre la saison sèche et la saison pluvieuse, les espaces vitaux ne sont souvent pas les mêmes. En saison sèche, ils sont généralement concentrés autour des points d'eau (rivières, mares...) tandis qu'en saison pluvieuse, profitant de l'eau de surface disponible partout, ils s'étendent à des zones inutilisables en saison sèche (c'est-à-dire au-delà de ce qu'un animal d'une espèce donnée peut parcourir en marchant chaque jour) pour exploiter des ressources alimentaires préservées durant la saison sèche. On appelle parfois ce phénomène « migration partielle »^{13,14}. En prenant en compte ces particularités écologiques, on protégera pendant plus longtemps une partie plus importante des espèces à espace vital de grande taille et variant au cours des saisons. Il est donc important de connaître, en amont, ces espaces vitaux et leur variation, par exemple par des études de suivi à distance grâce à des colliers télémétriques. Un point additionnel important est que l'on réduira ainsi une partie des conflits homme-faune, le domaine vital ne s'étendant plus en dehors de l'AP, qui est généralement une zone d'activité humaine. On notera que pour certaines espèces, certains individus entreprennent des mouvements très loin de l'espace vital de leur famille¹⁵. Il n'est généralement pas possible de prévoir ce déplacement, qui le plus souvent ne se répètera pas. Ces déplacements concernent généralement les jeunes mâles à la recherche de femelles, les mâles étant connus pour diffuser leurs gènes plus largement, spatialement parlant, que les femelles même s'ils ont tendance à revenir s'installer près

13 A. Tshipa et al. Partial migration links local surface-water management to large-scale elephant conservation in the world's largest transfrontier conservation area. *Biological Conservation* 215 46-50 (2017). <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0006320717309047>

14 R. Naidoo et al. Home on the range: factors explaining partial migration of African buffalo in a tropical environment. *PlosOne* 7 (5): e36527. Doi 10.1371/journal.pone0036527

15 A. Loveridge. *Lion hearted*, p. 150-151. Regan Arts. New York, April 2018. ISBN 978-1-68245-120-5

de leur zone d'origine (phylopatrie)¹⁶. Il n'est évidemment pas possible de protéger tout lieu où se trouve un individu d'une espèce ! On cherchera à protéger la majeure partie des espaces vitaux d'une population (et non d'individus), tout en étant limités par le disponible foncier et le coût de gestion.

- Contribuer à la connectivité. Nous préférons parler ici de connectivité plutôt que de corridor. Un corridor, en effet, peut être fonctionnel ou non, selon que les espèces l'utilisent ou non. Il doit correspondre à un réel mouvement et qui soit suffisamment important. La connectivité suppose plutôt une continuité des espaces vitaux¹⁷, et correspond généralement plus à la réalité de la diffusion des espèces, par continuité plutôt que par migration. En ce qui concerne les grandes espèces animales, il n'y a d'ailleurs que cinq vraies migrations en Afrique (les éléphants du Gourma -Mali/Burkina Faso ; le Sud Soudan/Ethiopie avec les cobes à oreilles blanches principalement ; la migration de la zone Maasaï – Kenya/Tanzanie - avec les gnous, zèbres, gazelles... ; la migration au Barotsé - Angola/Zambie - pour les gnous et zèbres ; et enfin la migration du Nord/centre Botswana pour les zèbres et gnous principalement). Certains corridors sont d'ailleurs seulement utilisés comme extension du domaine vital et non pour se déplacer, comme récemment noté pour les éléphants du Mont Kenya¹⁸.

Il sera particulièrement important de maintenir la connectivité, c'est-à-dire de maintenir une connexion suffisamment large pour contenir des espaces vitaux, là où le front humain progresse

et risque d'isoler deux AP. C'est en particulier le cas où des zones de grande chasse se trouvent localisées entre deux AP, comme en Zambie par exemple entre les PN de Luangwa North et de Luangwa South, ou au Nord Cameroun entre les PN de Boubandjida, Bénoué et Faro. Nous avons vu plus haut que le Botswana venait de classer la zone de chasse NG42 en PN pour assurer la connectivité (pour une migration réelle) entre les PN de Chobe et de Nxai Pan.

On notera que maintenir cette connectivité diminuera également les conflits homme-faune en évitant la présence de zones agricoles sur les lieux de passage de la faune.

Toutefois, il est important de noter que maintenir cette connectivité n'est pas toujours possible : c'est en particulier le cas lorsque la densité humaine devient trop importante. Ainsi, la politique officielle de l'Afrique du Sud reconnaît depuis 2006 que les déplacements libres d'animaux au sein d'un réseau fragmenté d'AP, au sein des zones de présence humaine n'est plus possible et réalise les nécessaires transferts génétiques par translocation et non par la création de corridors¹⁹. Ce cas se présentera de plus en plus dans de nombreux pays avec la croissance démographique.

Le classement d'aires de connectivité plutôt que de corridors est donc un instrument très intéressant, et ce d'autant plus que l'état naturel est le meilleur car cela permettra plus de fonctions naturelles²⁰ et aura un meilleur impact de conservation, l'idéal étant bien entendu que l'aire de connectivité soit classée en AP, mais cela n'est pas toujours possible.

La connexion entre deux AP joue en outre un rôle essentiel dans le cadre des changements climatiques en pouvant permettre aux espèces de pouvoir « suivre » l'habitat qui leur convient si celui-ci est affecté²¹.

16 P.J.Greenwood, Mating systems, phylopatry and dispersal in birds and mammals. *Anim. Behav.* 1980, 28 1140-1162. [https://doi.org/10.1016/S0003-3472\(80\)80103-5](https://doi.org/10.1016/S0003-3472(80)80103-5)

17 Benett, A.F. (1998,2003). Linkages in the landscape: The role of corridors and connectivity in wildlife conservation. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. Xiv + 254 pp. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/fr-021.pdf>

18 S. Green et al. Patterns of use and movement in the Mount Kenya Elephant Corridor: is it an effective corridor or simply an extension of habitat? September 2016 Conference: EAZA Annual Conference 2016 At: Belfast Affiliation: Marwell Wildlife, University of Southampton https://www.researchgate.net/publication/311426529_Patterns_of_use_and_movement_in_the_Mount_Kenya_Elephant_Corridor_is_it_an_effective_corridor_or_simply_an_extension_of_habitat

19 SANParks, Coordinated policy framework governing park management plans, July 2006. 60 pp. <https://www.sanparks.org/docs/conservation/cpfjanuary2010.pdf>

20 Worboys, G.L. et al. (2016) Advanced draft, Areas of connectivity conservation guidelines. IUCN. http://conservationcorridor.org/wp-content/uploads/acc_advdraft_guidelines_28may2016-1.pdf

21 Idem 37

Limites

Une des conséquences de la modification de la taille de l'AP est la modification de ses limites. Comme vu plus haut, le point principal est de ne pas avoir comme limite une ligne de forte densité animale, comme une rivière principale. Idéalement, pour la protection et la réduction des conflits homme-faune, les zones de forte densité et les rivières principales devraient donc se trouver au centre de l'AP. Les lignes de crêtes sont ainsi de meilleures limites que les rivières, pourtant on retrouve très fréquemment ces dernières comme « limites naturelles ».

Rectifier le tracé des limites est aussi important pour parvenir à une forme plus régulière et éliminer ainsi une longueur de limites trop importante par rapport à la surface de l'AP. Cela réduit d'autant les zones d'entrée du braconnage et les points de contact homme-faune où se situent les conflits. C'est particulièrement important lorsque la limite présente des indentations qui permettent aux zones habitées de « pénétrer » au sein d'une AP, augmentant largement le risque de braconnage et aussi les conflits homme-faune lorsque les espèces animales traversent l'indentation pour aller d'une zone de l'AP à l'autre. Ce point est encore plus vrai pour les enclaves habitées au sein d'une AP.

En matière de gestion des AP, la surveillance des limites est un point clé : dans un certain nombre de cas, la limite (et même parfois l'AP elle-même) a disparu sous l'effet des activités humaines. Pour la gestion journalière, il est parfois nécessaire de matérialiser la fin de la zone de nature non modifiée par une marque large (faite avec des machines), en deçà de la limite légale, pour marquer la zone où l'on souhaite arrêter la progression. Cela ne présage pas de la modification du statut, comme on le verra plus loin. La solution ultime pour matérialiser une limite menacée est la pose d'une clôture le long de la ligne problématique.

Un point clé concerne la limite périphérique d'un ensemble d'AP constituant un bloc de conservation et pouvant contenir : un PN, une réserve, des zones de chasse, des zones communautaires de gestion des ressources naturelles... Cet ensemble sera délimité par une limite externe commune qui est surveillé par des entités différentes, disposant de statuts légaux différents et ayant des moyens budgétaires bien différents. Ces composants vont évoluer de manière différente, les PN résistant généralement mieux que les autres entités, comme on le voit au Tchad où pratiquement toutes les réserves et forêts classés ont disparu mais où les PN restent intacts²². Ce phénomène se retrouve dans de nombreux pays, où on assiste à une disparition progressive des zones de chasse et de certaines réserves tandis que les PN ne sont pas colonisés par le front humain, comme pour le Nord Cameroun par exemple²³. Cela signifie qu'un bloc de conservation composé d'entités différentes verra ses limites et son potentiel de conservation menacés par l'homme selon différentes intensités. La gestion des limites est donc aussi une question de statut et de catégorie de gestion. Il sera donc peut-être nécessaire de considérer ce point pour envisager un effet de conservation à long terme. On ne peut en effet pas isoler une AP de son contexte périphérique. Ce point est encore plus vrai pour des aires de conservation au sein d'un bloc qui ne répondent pas à la définition d'une AP, c'est-à-dire que leur gestion n'est pas assurée sur le long terme, comme une aire communautaire dont la communauté déciderait, légitimement, de modifier les limites du zonage interne dans son plan de gestion. Ce point nous conduit aux zones-tampon.

22 UICN Papaco. Evaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées de la République du Tchad, 2008, 56 pp. <http://papaco.org/wp-content/uploads/2015/09/Rapam-Tchad.pdf>

23 P.Omondi et al. Total aerial count of elephants and other wild-life species in Faro, Benoue and Bouba Ndjidda NPs and adjacent hunting blocks in Northern Cameroon, WWF 2008, 75 pp. http://www.elephantdatabase.org/system/population_submission_attachments/files/000/000/060/original/svyFCCMNOR2008AT.pdf

Zones-tampon

Historiquement, la majorité des AP était pourvue d'une zone tampon autour de leur aire officiellement classée. Il s'agit le plus souvent d'une bande, de 3 ou 10 km par exemple, dans laquelle les habitants n'ont pas le droit de mener certaines activités jugées néfastes pour l'AP : il peut s'agir de chasse, de déboisement, de culture, de pacage, d'installation permanentes d'habitations ou industrielles, etc.

Dans le plus grand nombre de cas, ces zones-tampon ont disparu. Cela s'explique parce que l'habitant (ayant les droits d'usage ou la propriété) ne peut pas faire ce qu'il veut sur son terrain. Il s'agit en fait d'une limitation de ses droits qui lui est imposée par l'autorité de gestion de l'AP (souvent l'Etat), et cela est perçu comme inacceptable. Plutôt que de s'opposer frontalement à l'autorité, les habitants ont souvent préféré faire progresser en silence le front de développement (agro-pastoral le plus souvent) surtout en saison pluvieuse lorsque déplacements et contrôles sont difficiles. Finalement, le gestionnaire est mis devant le fait accompli : la zone-tampon a disparu.

L'alternative est de préférer une aire périphérique à une zone-tampon : il s'agit là d'une entité spatiale légale qui précise les activités réalisables (comme le pâturage dans une réserve, ou la chasse dans une zone de chasse) créée centralement par l'Etat ou de manière participative par les communautés locales. Cela a plutôt bien fonctionné tant que la chasse était un outil de conservation, mais c'est devenu loin d'être le cas de nos jours²⁴. La création d'aires communautaires, parfois appelées « *conservancy* » est actuellement en développement important à la périphérie de certaines AP, comme au Kenya par exemple où 160 conservancies gèrent 6,36 millions d'hectares au bénéfice de 700 000 foyers²⁵. Nous étudierons cela plus avant dans cette étude.

Rôle des AP

Le rôle joué par une AP dépend prioritairement des objectifs que l'on lui assigne et on se souviendra que de la catégorie I à la catégorie VI les conditions deviennent moins naturelles, le degré de modification de l'environnement augmentant.

Envisageons maintenant quelques rôles possibles pour les AP et voyons comment la configuration des AP peut permettre de s'y conformer :

- Rôle principal : Protections des services écosystémiques. On devra pour cela préserver le plus de fonctions écologiques et le plus d'équilibres écologiques possibles, ce qui nécessitera une nature non modifiée par l'homme (proche de son état primaire). L'AP devra ainsi idéalement comporter dans ses limites la totalité d'un bassin versant (production d'eau) y compris les zones humides (filtration, dépollution, lutte contre les inondations) ou la totalité d'une forêt (stock de carbone significatif, absence d'effet de nuisance sur les marges de la forêt). Ce sont probablement les catégories I et II qui remplissent le mieux ce rôle.
- Rôle principal : tourisme de vision. Il s'agit d'une activité largement répandue dans les AP d'Afrique, compte tenu de la présence de ses espèces emblématiques et de ses paysages. Le tourisme en Afrique sub-saharienne a réalisé un chiffre d'affaires de 66 milliards USD en 2016²⁶, avec une forte composante pour le tourisme de vision. Il s'agit donc d'un rôle considérable. On notera d'ailleurs qu'un important rôle social s'y ajoute, le tourisme représentant en Afrique sub-saharienne en 2016 8,4 millions d'emplois directs et 20,7 millions d'emplois indirects²⁷. Cela suppose que les attentes des touristes soient satisfaites à savoir généralement pouvoir observer des animaux emblématiques ou rares dans de bonnes conditions, se retrouver dans une nature « vierge », pouvoir comprendre et apprécier la nature... Le côté « sauvage, grands espaces » est très important et cela

24 UICN Papaco. La grande chasse en Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ? ISBN : 978-2-8317-1204-8. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2009-074.pdf>

25 <https://kwcakenya.com/conservancies/status-of-wildlife-conservancies-in-kenya/>

26 WTTC (World Travel & Tourism Council) 2018, www.wttc.org

27 Idem

n'est pas un hasard si l'une des principales sociétés organisatrices d'écotourisme en Afrique australe et de l'Est s'appelle Wilderness Safaris, qui fait donc directement référence aux grands espaces sauvages.

De ce fait, toute association avec la chasse est inenvisageable, tout comme la présence d'infrastructures et d'activités humaines autres que traditionnelles et en nombre limité. Ce sont donc probablement les catégories I à IV qui sont les plus pertinentes.

- Rôle principal : utilisation des ressources naturelles. Elle est possible dans la catégorie VI, mais il faut d'abord que l'AP réponde à la définition de l'UICN. Nous avons vu que certaines zones de chasse, cessant d'être gérées lorsque les quotas attribués se réduisent, ne répondent pas à la définition d'une AP. L'objectif premier de cette catégorie VI est « *de protéger des écosystèmes naturels et utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques* »²⁸.

Si notre aire est bien une AP, l'utilisation doit également répondre à certaines règles. « *En général l'UICN recommande qu'une certaine proportion de l'aire soit maintenue dans des conditions naturelles ce qui, dans certains cas, implique que celle-là soit définie comme une zone de non-prélèvement. Certains pays ont déjà fixé cette proportion aux deux tiers* ». Les AP de « *catégorie VI visent à conserver des écosystèmes et des habitats, de même que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles qui leur sont associés* »²⁹. Cela signifie que les exploitations de type moderne et industrielles ne sont pas souhaitables ou acceptées.

Les AP de catégorie VI ont certainement un rôle important à jouer dans les paysages et contribuent à la préservation des services écosystémiques.

En conclusion, le choix du rôle à jouer par l'AP est donc primordial, en particulier dans la période actuelle où l'économie de la gestion des AP évolue. L'augmentation des pressions dues à la croissance démographique a fait évoluer le paradigme de la gestion consommatrice comme résumé par le Professeur Packer (Université du Minnesota - USA, Université d'Oxford - Royaume Uni) :

- de 1920 à 1960, le paradigme a été : « la faune paye pour sa conservation » ;
- de 1960 à 2010, le paradigme était : « la faune doit payer pour sa conservation³⁰ » ;
- depuis 2010 le paradigme est devenu : « la faune ne peut pas payer pour sa conservation ».

Ce changement de paradigme est crucial pour attribuer un rôle à nos AP : l'utilisation consommatrice de la faune est bien moins porteuse qu'on ne le croyait, et cela doit être pris en compte dans le rôle que l'on assigne aux AP. Cela conduit donc directement à réviser les choix des catégories de gestion.

Catégories de gestion

Les points précédents amèneront certains à se poser la question de savoir quelles seront les catégories de gestion à même de mieux protéger la nature à l'avenir. Il n'y a bien sûr pas de réponse absolue, mais on peut y réfléchir en considérant les points prioritaires suivants.

- Conservation de l'habitat et respect des limites. Nous avons vu plus haut que dans de nombreux pays, nombre de réserves de faune, de réserves de chasse et de forêts classées avaient été colonisés par l'homme. Cela avait été noté lors d'une étude précédente de l'UICN-Papaco³¹. A titre d'exemple, prenons le cas de la Côte d'Ivoire : la déforestation et l'emprise agricole ont touché aussi bien les forêts classées que non classées et les réserves qui ont pratiquement disparu. Le phénomène a également touché certains parcs nationaux de plus petite

28 Idem 46

29 Dudley (N.), 2008, Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, Gland Suisse, IUCN : x+96 p. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAPS-016-Fr.pdf>

30 C. Packer, 2018. <https://www.youtube.com/watch?v=S7AqmtIzfcU>
31 UICN Papaco. La grande chasse en Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ? ISBN : 978-2-8317-1204-8. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2009-074.pdf>

superficie, principalement durant les conflits politiques. Cependant les deux plus vastes PN du pays (Taï et Comoé) sont virtuellement non colonisés ni dégradés³². Cette tendance se retrouve dans de très nombreux pays.

Le budget de gestion n'est d'ailleurs pas toujours un critère expliquant le respect de l'aire : au Nord Cameroun des zones de chasse périphériques au PN de la Bénoué gérées par le secteur privé ont des budgets à l'hectare supérieurs à celui du parc, mais celui-ci n'est pas colonisé tandis que plusieurs zones de chasse ont été colonisées et ne sont plus utilisables pour la chasse.

Il faut toutefois comparer ce qui est comparable et noter que certains parcs nationaux ne sont pas gérés comme des catégorie II. C'est, par exemple, le cas du PN de la Boucle du Baoulé (Mali) qui a été géré comme une catégorie VI et il en a résulté à la fois une dégradation de l'habitat, une progression du front agropastoral et une forte diminution de sa faune³³. Cela montre le besoin de réellement gérer un « vrai » PN comme une catégorie II.

Certains experts reconnus comme R. Leakey, l'ancien Président du conseil d'administration du Kenya Wildlife Service, considèrent que dans quelques temps en Afrique les seules aires protégées ou contribuant à la conservation qui subsisteront seront les Parcs Nationaux³⁴. Il est bien possible qu'il ait raison.

- Conservation des espèces de faune. Pour ce point, et spécifiquement pour ce qui est de la grande faune (plus de 10 kg de poids par exemple), il est clair que dans de très nombreux pays, elle ne subsiste pratiquement plus que dans les Parcs Nationaux, au moins si l'on parle de populations (il peut toujours subsister quelques individus isolés ici ou là). Nous venons de parler de la Côte d'Ivoire mais c'est également le cas au Sénégal (PN du Niokolo Koba), au Togo, Niger, au Nigeria, au Tchad, à l'Extrême Nord du Cameroun, au Soudan, en Ethiopie, en Ouganda, en RDC, au Malawi... On notera qu'il s'agit principalement de pays avec une population humaine élevée, ce qui préfigure bien l'avenir. Une étude du Papaco a montré qu'à niveau de gestion égal les Parcs Nationaux présentaient des densités de faune supérieures à celle des zones de conservation directement périphériques³⁵. Le Great Elephant Census a montré l'importance des aires protégées, au sens large, 84% des 350 000 éléphants comptés dans les savanes d'Afrique de 18 pays se situant dans des AP³⁶, mais également avec une densité moyenne deux fois plus élevée 0.44 éléphants km² dans les AP contre 0.23 km² en dehors. Spécifiquement en Tanzanie, ce même Great Elephant Census révèle les différences parfois énormes entre un PN comme le Serengeti dont la population d'éléphants est passé de 2143 en 2003 à 6087 en 2014 alors que dans les éléphants de la réserve du Selous passaient de 70 400 en 2006 à 13 200 en 2014, soit une augmentation de 16,7% par an au PN du Serengeti et une diminution de 9% par an dans la réserve du Selous. Les différences de gestion pour deux catégories de gestion, dans un même pays, sont donc nettes et favorables aux Parcs Nationaux.

32 UICN-Papaco, Evaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées de Côte d'Ivoire, 2007. <http://papaco.org/fr/wp-content/uploads/2015/07/Rappam-Ivory-Coast.pdf>

33 F. Laugnie, 2009. UICN-Papaco & Afrique Nature International. Evaluation externe indépendante de la gestion des Aires protégées du Mali. 109 p. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/Rep-2009-021.pdf>

34 https://www.iucn.org/crossroads-blog/201803/protected-areas-hope-midst-sixth-mass-extinction?utm_campaign=2055382_Protecting%20the%20Planet%20-%20March%202018&utm_medium=email&utm_source=IUCN&dm_i=2GI3,181XY,40EIEG,3VLOV,1 et <http://papaco.org/wp-content/uploads/2018/05/lettreNAPA-119-0518-EN.pdf>

35 UICN Papaco. La grande chasse en Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ? ISBN : 978-2-8317-1204-8. <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/2009-074.pdf>

36 <http://www.greatelephantcensus.com/final-report/>

- Impact sociaux-économiques. Il s'agit d'un point important, les pressions provenant de l'homme, il est important qu'un nombre significatif de personnes ait un intérêt financier provenant du bon fonctionnement des AP pour inciter une quantité plus importante de personnes à les respecter. Ainsi au Kenya, le tourisme, dont la faune est la porte d'entrée principale, a effectué un chiffre d'affaires en 2017 de 2,8 milliards USD pour un nombre d'emplois directs de 429 500³⁷. De même, au Botswana le tourisme de vision a réalisé en 2017. un chiffre d'affaire touristique de 687 millions USD pour 26 000 emplois directs³⁸.

Les impacts sociaux-économiques joueront un rôle clé dans le devenir des AP, en impliquant un grand nombre de personnes (un emploi salarié faisant vivre une dizaine de personnes en Afrique) ayant intérêt à ce que les AP soient en bon état. Cela est plus particulièrement réalisé grâce au tourisme de vision, qui se pratique essentiellement dans les AP et majoritairement dans les catégories II (Parcs Nationaux). Ainsi, en Juin 2018, la Tanzanie annonçait qu'elle allait classer en PN cinq réserves de faune, afin de développer le tourisme de vision³⁹.

- Coût de fonctionnement. Le coût de gestion technique, comprenant l'aménagement (pistes, feux...) et la surveillance, pour parvenir au même résultat de gestion, est le même pour une surface donnée quelle que soit sa catégorie de gestion ou même hors AP (cas des aires contribuant à la conservation). Ce coût est actuellement d'environ 7 à 8 USD/hectare/an en zone de savane non clôturée, comme vu précédemment. Une zone clôturée coutera nettement plus cher (jusqu'à 7 à 8 fois plus comme mentionné plus haut), du fait du coût d'établissement de la clôture (en Namibie, en 2018, le coût d'un km de clôture du PN d'Etosha empêchant le passage de la faune, y compris des éléphants

et grands carnivores, est de 700 000 Namibian Dollar, soit 53 000 USD⁴⁰) puis de sa surveillance journalière et de son entretien.

Il est aussi estimé qu'un dollar protège plus de lions en zone ouverte qu'en zone clôturée⁴¹. Pour l'avenir, il est important de financer la conservation des AP ayant le plus de potentiel, c'est-à-dire celles ayant le plus de chances de succès de conservation des valeurs naturelles en fonction des intensités actuelle et future des pressions, ainsi que des menaces.

En conclusion, il n'existe pas de réponse toute faite et chaque cas est particulier, mais toutes choses égales par ailleurs, les catégories II semblent posséder un ensemble d'avantages qui les placent favorablement pour aborder l'avenir. Un point important, les pressions sur les valeurs naturelles venant en grande partie de la périphérie, sera de savoir comment la gérer au mieux afin de préserver à la fois les intérêts de l'AP et ceux des communautés qui l'entourent. Il n'est pas possible de séparer ces deux entités.

A suivre dans la prochaine NAPA, les options pratiques de reconfiguration des AP en Afrique...

L'étude est disponible in extenso sur www.papaco.org/fr.

Cette étude a été financée par le partenariat France-UICN.



37 <https://www.wttc.org/-/media/files/reports/economic-impact-research/countries-2018/kenya2018.pdf>

38 <https://www.wttc.org/-/media/files/reports/economic-impact-research/countries-2018/botswana2018.pdf>

39 The East Africa, 5 Juin 2018. <http://www.theeastafrican.co.ke/business/Tanzania-woos-tourists-to-parks/2560-4596772-otv8wwz/index.html>

40 New Era, Namibie, 4 Juin 2018. <https://www.newera.com.na/2018/06/04/completion-of-etosha-fence-to-cost-government-over-n490-million/>

41 S. Creel, Ecology Letters 2013, doi: 10.1111/ele.12145. <http://www.mjkelly.info/Publications/Creel%20Lions%202013.pdf>

Annonces

PANORAMA

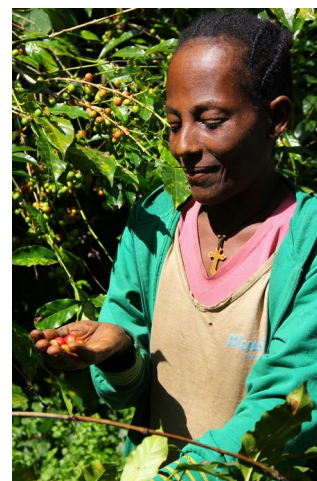
SOLUTIONS FOR A HEALTHY PLANET

La promotion de produits forestiers durables des réserves de biosphère en Ethiopie : un cas unique en faveur des partenariats commerciaux

La majeure partie de la population éthiopienne dépend de l'agriculture pour subsister. La pression sur les terres est grande et généralement, les revenus générés par les activités forestières ne suffisent pas, ce qui conduit à la déforestation et à la dégradation des terres. Les dernières forêts de montagne (où sont logés des caféiers sauvages) s'en trouvent menacées. L'exportation de produits forestiers de valeur est une mesure incitant la protection et la gestion efficaces des forêts.

Dans cette solution Panorama, un partenariat public/privé entre producteurs locaux, des organisations agricoles, des entreprises allemandes, des ONG et le GIZ, a défini des conditions-cadres permettant de développer les chaînes de valeurs du café sauvage et du miel à Kafa et à Sheka.

Grâce à ces efforts, la région de Kafa a été reconnue comme réserve de biosphère de l'UICN : un exemple unique où les petits agriculteurs et les organisations locales sont devenus des partenaires commerciaux globaux. Grâce à la vente de produits forestiers, les fermiers perçoivent des revenus importants et réguliers. Par conséquent, les forêts sont valorisées et préservées.



Article complet [ici](#).

Plus d'info sur Panorama, [ici](#).

TROIS POSTES À POURVOIR DANS UN PARC NATIONAL

Lieu : Cameroun

BRL Ingénierie



Dans le cadre d'une assistance technique à un parc national au Cameroun, le bureau d'études BRLI recrute :

- **Un chef de mission, expert international spécialiste en gestion des aires protégées ;**
- **Un écologue**, expert national (ou bien résident au Cameroun), spécialiste en suivi écologique ;
- **Un expert en sensibilisation et éducation environnementale**, expert national (ou bien résident au Cameroun).

Descriptifs complets des postes : [ici](#).

APPEL À PROJETS : PROGRAMME PETITES INITIATIVES (PPI)



Le Programme de Petites Initiatives (PPI), créé en 2006 par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), et mis en œuvre par le Comité Français de l'UICN, en partenariat avec le Programme d'Afrique Centrale et Occidentale (PACO) de l'UICN, lance un nouvel appel à projets « petites subventions ».

Le PPI 5 a comme objectif principal de renforcer la contribution de la société civile d'Afrique de l'Ouest et Centrale à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique à travers le financement de projets locaux.

Ce nouvel appel à projets est désormais ouvert, et vise le financement (par le FFEM et la Fondation MAVIA) et la mise en œuvre d'environ 30 nouveaux projets dans 19 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

Le montant maximum pour ces petites subventions est de 40 000 € et le niveau de cofinancement est de 50% (maximum de 75 % si cofinancement local) et la durée des projets est de 15 mois maximum.

Date de clôture de l'appel à projets : Dimanche 31 Mars 2019 – 18h00 (heure de Paris GMT +1)

Retrouvez tous les détails de l'appel à projets [en cliquant ICI](#).



>> MOOC-CONSERVATION.ORG <<
N'oubliez pas de vous inscrire à la
prochaine session des MOOC, et à
passer le mot !

CONTACTS — PAPACO

geoffroy.mauvais@iucn.org
beatrice.chataigner@iucn.org
marion.langrand@papaco.org
youssof.diedhiou@iucn.org
madeleine.coetzer@iucn.org

// Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation - PAPACO
// Chargée de programme PAPACO - Liste Verte
// Chargée de programme PAPACO - MOOC
// Chargé de programme PAPACO - Liste Verte et Patrimoine Mondial
// Chargée de programme PAPACO - Communication